

Temps passés à la retraite et incapacité : la « double peine » des ouvriers

Bertrand Bissuel

Publiée mercredi 17 juin par les chercheurs Julien Blasco et Ulysse Lojkine, une étude montre que les catégories populaires passent moins de temps à la retraite que les cadres et que le nombre d'années en bonne santé, durant cette période, est également moins élevé pour elles.

Dans la dernière partie de leur existence, les catégories populaires subissent une « double peine » : non seulement elles passent moins de temps à la retraite par rapport à d'autres groupes socialement plus aisés mais, en outre, elles sont en bonne santé moins longtemps durant cette période. C'est ce qui ressort d'une étude publiée, mercredi 17 juin, par deux chercheurs, Julien Blasco et Ulysse Lojkine, dans la revue *Economie et statistique*. Elle est susceptible de peser dans le débat sur les efforts qui pourraient être réclamés aux assurés pour rétablir l'équilibre financier de notre système par répartition.

Les calculs des auteurs de l'enquête montrent l'ampleur des inégalités, notamment selon l'appartenance socio-professionnelle. Sur la période 2017-2019, un ouvrier « peut s'attendre à 18,9 années de retraite », soit trois ans et demi de moins qu'un cadre. Il en va de même pour le nombre d'années passées (en tant que pensionné) sans incapacité : il est moins important pour l'ouvrier que pour le cadre, avec 9,3 ans dans le premier cas contre 14,2 dans le second – l'écart entre les deux catégories se révélant donc encore plus grand par rapport à celui qui existe pour l'espérance de durée à la retraite.

D'après Julien Blasco et Ulysse Lojkine, « le fait que les ouvriers partent en moyenne plus tôt à la retraite ne permet pas de compenser (...) leur plus faible espérance de vie et (...) leur plus forte exposition aux incapacités ».

Identique chez les femmes

Un phénomène identique est observé chez les femmes. Ainsi, l'écart entre une employée et une cadre est de 1,3 an, si l'on s'intéresse au temps qu'elles peuvent espérer passer à la retraite. La différence est encore plus nette, s'agissant de l'espérance de durée à la retraite en bonne santé : 3 ans. Enfin, le constat est le même quand des comparaisons sont établies entre les personnes sans diplôme et celles qui sortent de l'enseignement supérieur.

Les deux chercheurs se sont également penchés sur les évolutions entre 2009-2013 et 2017-2019, une décennie marquée par deux réformes majeures : celle de novembre 2010, relative au report de l'âge légal d'ouverture des droits de 60 à 62 ans, et celle de janvier 2014, qui a augmenté la durée de cotisation requise (jusqu'à 172 trimestres) pour bénéficier d'une pension à taux plein. Ces deux textes ont entraîné des départs à la retraite plus tardifs, ce qui a réduit « l'espérance de durée de retraite des hommes comme des femmes » (respectivement

de 0,2 an et de 0,4 an). La tendance est encore moins favorable, dans le cas des personnes ayant le « bac ou moins » comparativement à celles qui ont un diplôme délivré par un établissement du supérieur.

En revanche, l'espérance de durée de retraite sans incapacité s'accroît chez les femmes (de 0,6 an) tandis qu'elle diminue chez les hommes (de 0,3 an), entre 2009-2013 et 2017-2019. Là encore, des disparités sont relevées, selon que l'individu a réalisé de longues études ou pas.

De toutes ces données, Julien Blasco et Ulysse Lojkin tirent deux enseignements. D'abord, les écarts d'espérance de durée de retraite entre groupes sociaux ou entre niveaux de diplôme « s'expliquent principalement par les différences de mortalité ». Les écarts en termes d'espérance de durée de retraite en bonne santé résultent, eux, avant tout de « différences en termes d'incapacité ».

[Cet article est paru dans Le Monde \(site web\)](#)